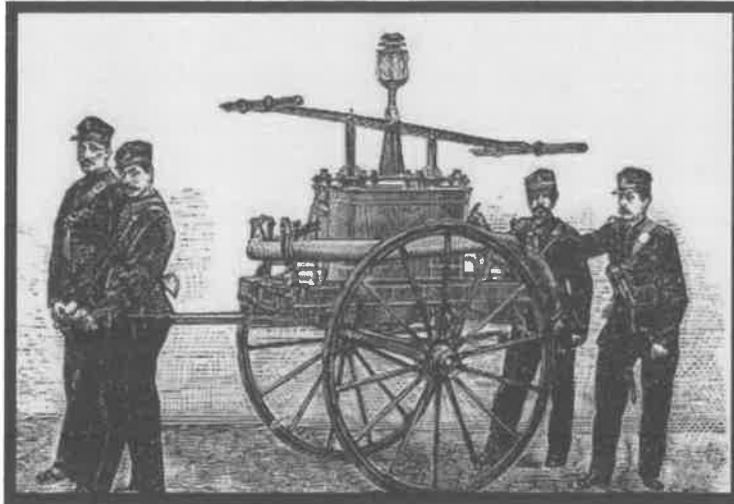


BUAIS ET SON HISTOIRE



LES INCENDIES (1)

.....

Le 21 septembre 1917 ; Les personnes occupées à battre le froment, chez Hippolyte bigot, cultivateur au village de Guénouillet, commune de Buais, aperçurent tout à coup une flamme sur une barge de froment, flamme provenant sans doute d'une étincelle partie d'une machine à battre. Aussitôt, les secours s'organisèrent, la barge attaquée par le feu fut en partie détruite, mais on réussit à préserver les barges voisines, ainsi que les bâtiments situés à faible distance. Les dégâts sont évalués à 300 francs environ ; ils sont couverts par l'assurance.

.....

Le feu dans une ferme

Le 2 novembre 1919. Dans la nuit de samedi à dimanche dernier ; vers 2 heures du matin, le fils Trehet, habitant chez sa mère Mme veuve Tréhet née Anne Fouesnet, au village de la châtaigniere, en Sainte-Anne de Buais, se réveillant brusquement, aperçut une grande clarté dans la cour de la ferme. S'étant levé aussitôt constata que la boulangerie et les écuries, bâtiments situés à une dizaine de mètres de l'habitation, étaient

en feu. Immédiatement, il donna l'alarme. Les voisins s'empressèrent pour combattre l'incendie, mais la toiture était déjà en flammes, on dut se borner à sortir les bestiaux, et a préservé la maison d'habitation. Le tonneau de 600 litres de cidre, 3 autres tonneaux vides, la laiterie, les attelages et ustensiles, des planches, une bicyclette, la paille et le foin et quantité d'autres objets ont été la proie des flammes. Mme veuve Trehet, estime son préjudice à 5 500 francs, couvert par une assurance. Mr Lemée, propriétaire au bourg de Buais, propriétaire des immeubles est également assuré.

.....

Une affaire d'incendie volontaire

Le 11 mai 1926, vers 3h 30 de l'après-midi un incendie se déclarait dans un petit appentis contenant du glui et dépendant de la ferme exploitée par V... T... , 39 ans, cultivateur à la Clémenciere, en la commune de Sainte Anne de Buais, avec une rapidité effrayante, le feu se communiqua à la maison d'habitation, puis gagna un autre corps de bâtiment dépendant de la ferme, ensuite il atteignit deux autres corps de bâtiments, cependant une autre ferme exploitée par les époux fournière Joseph, qui venait de quitter leur domicile, enfin une maison d'habitation appartenant à la veuve Froger, cultivatrice à la Gilaudais en Savigny-le-Vieux, était aussi atteinte par le feu. Bref, en quelques instants, les cinq corps de bâtiments composant le village, étaient en feu et furent entièrement détruits avec la plus grande partie de ce qu'ils contenaient, toutefois les bestiaux purent être sauvés. Dès le premier instant, on crut à la malveillance, certaines déclarations faites au début de l'enquête, donnèrent tout d'abord à penser que l'incendie avait été allumé par la petite M... T..., âgée de 5 ans à peine, qui avait déclaré qu'ayant trouvé des allumettes dans la poche du veston de son père, elle l'avait frotté sur une pierre et l'avait ensuite jetée toute enflammée sur le glui se trouvant dans l'appentis. Puis la rumeur publique raconta que l'enfant aurait dit que c'était une grande personne de sa famille qui s'était servie des allumettes. Le père de l'enfant lui-même victime de l'incendie et qui le premier avait donné l'alarme fut soupçonné, puis on cessa de l'inquiéter. Cet homme avait eu à répondre peu auparavant d'un vol de deux génisses commis à la Fosse au loup en Saint-Hilaire-du-Harcouet, qu'il avait conduites au marché de Saint-Georges-de-Reintembault ou il fut

arrêté après toutefois cherché à s'enfuir. Traduit devant le tribunal correctionnel, T... fut condamné. L'affaire de l'incendie en était restée là, lorsque dernièrement, l'homme soupçonné se serait venté, devant plusieurs personnes, un jour qu'il était pris de boisson, d'avoir fait le coup et il aurait même, paraît 'il, expliqué comment il s'y était pris. A la suite de ces faits, l'enquête rebondissant de plus belle et les agents de police mobile, vinrent à Sainte- Anne-de-Buais et à Savigny-le-Vieux au village de la Besnardière ou il habite en ce moment T.... Qu'apprirent-ils ? Nous l'ignorons, mais il est probable que les charges qu'ils ont relevées contre T..., sont graves, car à la suite de leur visite, Mr le procureur de la République a décerné un mandat d'amener contre T....

.....

Une fillette brûlée vive.

Le 17 janvier 1937, mercredi après-midi, le fils Touroult ayant une commission à faire chez son voisin, M Michel, au village de Gillaut, en Buais, eut la stupeur en entrant, de sentir une forte odeur de brûlé dans la maison et, horrifié, découvrit aussitôt derrière la porte qu'elle avait cherché à atteindre, la petite Marie-louise âgée de 4 ans, à demi carbonisée. Pendant l'absence de sa mère, l'infortunée gamine avait dû aller du côté du foyer pourtant entouré d'un garde-feu, et atteinte par la flamme, cherché à fuir. Heureusement pas du côté du berceau tout proche ou, inconscient du drame qui se passait en l'humble logis, reposais son petit frère âgé de deux ans. La mère de la petite victime, qui s'était absentée pour aller chercher un pain déposé chez Mr Touroult, arriva sitôt prévenue, dans l'état que l'on devine, juste à temps pour recueillir le dernier soupir de son enfant, bientôt suivie du père en journée chez des voisins. A ces braves gens, aussi cruellement éprouvés, nous offrons nos respectueuses condoléances.

.....

Provenance : articles du journal Ouest-Eclair.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon, le 9 mars 2019. Archives du moulin de Buais le 9 mars 2019. Illustration : web.